



Accès ou maintien dans un logement

Les aides du Fonds solidarité
pour le logement (FSL)

Comment bénéficiaire du FSL ?

Comment effectuer une demande d'aide FSL ?

Il suffit de compléter et signer :

- l'imprimé « évaluation budgétaire et sociale »,
- la « Fiche intercalaire logement », et de joindre les pièces justificatives suivantes : état civil, ressources, charges liées au logement.

Vous pouvez vous adresser à un travailleur social (assistant(e) social(e) de secteur, centre communal d'action sociale...) si vous souhaitez être aidé(e) pour constituer le dossier.

Où dois-je retirer l'imprimé / déposer mon dossier de demande ?

Rendez-vous dans le centre médico-social de rattachement de votre commune (carte des centres médico-sociaux à l'intérieur).

Dans quel délai aurai-je une réponse ?

Dans un délai de 2 mois maximum, à partir de l'accusé de réception d'un dossier complet et recevable.

Que se passe-t-il si mon dossier n'est pas complet ?

Il vous sera renvoyé.

Que se passe-t-il si mon dossier n'est pas recevable ?

Vous recevrez une notification d'irrecevabilité. Il vous sera possible de négocier auprès de votre créancier un échelonnement de paiement de la dette.

A qui est versée l'aide accordée ?

A votre créancier (fournisseur, bailleur, assureur).

Qui contacter pour tout renseignement complémentaire ?

- **Pour les demandes relatives aux impayés d'énergie, d'eau et de téléphone :**
adressez-vous directement au centre médico-social de rattachement de votre commune (voir carte ci-après)
- **Pour toute autre question :**
le service Fonds de solidarité pour le logement du Département de l'Aube (adresse et numéros de téléphone au dos)

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) aide les personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement. Cela concerne notamment :

- l'entrée dans le logement : dépôt de garantie, assurance logement,
- le maintien dans le logement : dettes de loyers, factures d'énergie (électricité, gaz ou autres combustibles...), d'eau, de téléphone, factures liées au désencombrement et nettoyage du logement et au traitement des nuisibles.

Le FSL est accordé sous 2 formes d'aides selon :

- des critères retenus par le Règlement départemental d'aide sociale (RDAS),
- la situation du demandeur,
- le respect des règles de cumul*.

**Le FSL peut intervenir en complément d'autres dispositifs (Action logement, Visale = Visa pour le logement et l'emploi, chèques énergie...), après avoir fait valoir l'ensemble de ses droits.*

1. Les aides financières

Sous forme de secours, d'avance remboursable, de prêt.

2. L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Le Fonds de solidarité prend en charge des mesures d'accompagnement personnalisées nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des bénéficiaires, qu'ils soient locataires, sous-locataires, propriétaires de leur logement ou à la recherche d'un logement.

Le Département de l'Aube finance à titre principal les différentes aides attribuées.

Où vous adresser ?

Selon votre lieu d'habitation, trouvez le centre médico-social auquel vous êtes rattaché.

● Circonscription de Romilly-sur-Seine

Centre médico-social

12 rue Jean Moulin - 10100 Romilly-sur-Seine

Tél. : 03 25 24 74 01

Mail : circo.romillysurseine@aube.fr

Centre médico-social

2 rue du Parc - 10400 Nogent-sur-Seine

Tél. : 03 25 42 48 51 (consultations médicales et PMI)

03 25 24 74 01 (assistantes sociales)

Mail : circo.romillysurseine@aube.fr

● Circonscription Arcis-sur-Aube/Brienne-le-Château

Centre médico-social

5 bis rue de la Marine - 10700 Arcis-sur-Aube

Tél. : 03 25 37 04 77

Mail : circo.arcis-brienne@aube.fr

● Circonscription de la Côte des Bar

Centre médico-social

8 rue Saint-Pierre - 10200 Bar-sur-Aube

Tél. : 03 25 27 06 25

Mail : circo.cotedesbar@aube.fr

Centre médico-social

80 Grande Rue - 10110 Bar-sur-Seine

Tél. : 03 25 29 83 04

Mail : circo.cotedesbar@aube.fr

● Circonscription Aix-en-Othe/Chaource

Centre médico-social

10 avenue Maréchal Foch - 10160 Aix-Villemaur-Pâlis

Tél. : 03 25 46 70 04

Mail : circo.aix-chaource@aube.fr

Agglomération troyenne

● Circonscription ceinture ouest de Troyes

Centre médico-social

6 rue Jean Zay - 10600 La Chapelle-Saint-Luc

Tél. : 03 25 42 43 44

Mail : circo.ceintureouest@aube.fr

● Circonscription Ville de Troyes

Centre médico-social

Cité administrative des Vassauls - 10000 Troyes

Tél. : 03 25 42 49 99

Mail : circo.villedetroyes@aube.fr

● Circonscription Ceinture est de Troyes

Centre médico-social

2 rue du Docteur Roux - 10150 Pont-Sainte-Marie

Tél. : 03 25 46 44 70

Mail : circo.ceintureest@aube.fr



Les circonscriptions d'action médico-sociale de l'Aube

A vos côtés

Département de l'Aube
Pôle des solidarités

Direction Insertion Logement
Cité administrative des Vassaules
CS 50770
10026 Troyes Cedex

—
Service Fonds de solidarité
pour le logement

Tél. : 03 25 42 49 98
fsl@aubefr

—
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

—
aubefr
in f t @aubedepartement
